

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l’édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 10 juin 2024 à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Martin Simard, conseiller siège numéro 1
 Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
 Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
 Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
 Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5

Est absent : François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour; ⁽⁴⁶¹⁴⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024; ⁽⁴⁶¹⁵⁾
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Offres de services de M. Laurent Imbeault – Service conseil LAYRAN pour l’accompagnement en ressources humaines; ⁽⁴⁶¹⁶⁾
 - 6.2. Affectation d’une somme pour 2023 au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection; ⁽⁴⁶¹⁷⁾
 - 6.3. Affectation d’une somme pour 2024 au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection; ⁽⁴⁶¹⁸⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de mai 2024; ⁽⁴⁶¹⁹⁾
 - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de mai 2024; ⁽⁴⁶²⁰⁾
 - 7.3. Programme d’aide à la voirie locale – Volet entretien – Confirmation de réalisation des travaux; ⁽⁴⁶²¹⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Protocole E.S.S.I.D.E.S. – Appel d’offres sur invitation; ⁽⁴⁶²²⁾
 - 8.2. Eau potable – Étalonnage du débitmètre; ⁽⁴⁶²³⁾
 - 8.3. Mise à jour du plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et des chaussées; ⁽⁴⁶²⁴⁾
 - 8.4. Achat d’un balai mécanique; ⁽⁴⁶²⁵⁾
 - 8.5. Rang St-Joseph – Demande de modification de vitesse; ⁽⁴⁶²⁶⁾
9. DOSSIERS DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT :
 - 9.1. Comité consultatif d’urbanisme – Renouvellement du mandat de deux membres; ⁽⁴⁶²⁷⁾
 - 9.2. Aliénation d’un ensemble de lots en vue de pratiquer la culture de bleuets; ⁽⁴⁶²⁸⁾
 - 9.3. Dépôt d’une demande à la Commission de toponymie du Québec concernant la nomination de la rue des Trembles; ⁽⁴⁶²⁹⁾

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Séance ordinaire du 2 juillet 2024 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-06-4616

Offre de services de M. Laurent Imbeault – Services conseil LAYRAN pour l’accompagnement en ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l’équité salariale*, l’employeur détient la responsabilité de réaliser un exercice initial d’équité salariale lorsque le nombre d’employés atteint une moyenne de dix salariés;

CONSIDÉRANT QUE pour l’année 2023 le nombre moyen de salariés dépasse le seuil de dix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire avoir un service d’accompagnement pour l’exercice initial d’équité salariale;

CONSIDÉRANT QU’une proposition de M. Laurent Imbeault – Services conseil LAYRAN a été déposée au taux horaire de cent vingt-cinq dollars (125,00\$);

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés est à renouveler au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE M. Laurent Imbeault a été la personne ressource lors du dernier renouvellement de convention collective des employés de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter l’offre de services de M. Laurent Imbeault – Services conseil LAYRAN pour la réalisation de l’exercice initial d’équité salariale et pour l’accompagnement du renouvellement de la convention collective des employés municipaux au montant de cent vingt-cinq dollars l’heure plus taxes applicables.

24-06-4617

Affectation d’une somme pour 2023 au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 21-12-3918 la Municipalité a constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection générale conformément à l’article 278.1 LERM;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 278.2 LERM le conseil doit, après consultation du président d’élection, affecter annuellement audit fonds les sommes nécessaires afin qu’il soit suffisant pour pourvoir au coût de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l’élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d’élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de trois mille dollars (3 000,00 \$) pour l’exercice financier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une
élection un montant de trois mille (3 000,00 \$) pour l’exercice financier
2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le
surplus accumulé.

24-06-4618

**Affectation d’une somme pour 2024 au fonds réservé pour les
dépenses liées à la tenue d’une élection**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 21-12-3918, la
Municipalité a constitué un fonds réservé au financement des dépenses
liées à la tenue d’une élection générale conformément à l’article 278.1
LERM;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 278.2 LERM le conseil doit,
après consultation du président d’élection, affecter annuellement audit
fonds les sommes nécessaires afin qu’il soit suffisant pour pourvoir au
coût de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est
présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle
précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des
mesures particulières prévues à la loi pour l’élection générale de 2021 (qui
ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le
président d’élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de trois mille
dollars (3 000,00 \$) pour l’exercice financier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une
élection un montant de trois mille dollars (3 000,00 \$) pour l’exercice
financier 2024 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le
surplus accumulé.

24-06-4619

**Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois
de mai 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter la liste des comptes, telle que présentée et d’autoriser des
déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une
somme de deux cent dix -huit mille cinq cent quarante-neuf dollars et
soixante-trois cents (218 549,63 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2024:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont
disponibles pour un montant de deux cent dix -huit mille cinq cent
quarante-neuf dollars et soixante-trois cents (218 549,63 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter la liste des comptes telle que présentée et d’autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de trente et un mille cinq cent vingt-six dollars et soixante-dix cents (31 526,70 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2024:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de trente et un mille cinq cent vingt-six dollars et soixante-dix cents (31 526,70 \$).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du ministère des Transports et de la Mobilité durable le 26 juillet 2023 la confirmation d’une aide financière maximale de soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-onze dollars (78 291,00 \$) dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) volet Entretien pour l’année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d’entretien exécutés correspondent aux exigences du Programme d’aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer une reddition de comptes afin de confirmer la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité transmette la reddition de comptes afin d’informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l’utilisation de l’aide financière pour les interventions et les frais encourus des routes locales 1 et 2 ainsi que pour les ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL).

CONSIDÉRANT QU’après analyse de la situation, le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a suggéré la réalisation du protocole E.S.S.I.D.E.S. pour le puits PWB-1;

CONSIDÉRANT QU’un protocole E.S.S.I.D.E.S. a été préparé par la firme Arrakis Consultants inc.;

CONSIDÉRANT l’approbation du protocole E.S.S.I.D.E.S. par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE le protocole E.S.S.I.D.E.S. sera réalisé sur une période de vingt-six (26) semaines consécutives et suivra la planification établie par l’hydrogéologue de la firme Arrakis Consultants inc. mandatée au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite mandater un entrepreneur puisatier pour la réalisation du protocole E.S.S.I.D.E.S. au puits PWB-1;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte d’aller en appel d’offres sur invitation auprès des trois firmes spécialisées :

- Les forages Samson et Frères
896, rue Principale
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Québec, G0R 4B0
- Les Puits Fortin
1215, rue François-Normand
Saint-Nicolas, Québec, G7A 4X6
- Groupe Puitbec
15, rue de l’Artisan
Victoriaville, Québec, G6P 9S9

24-06-4623

Eau potable – Étalonnage du débitmètre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l’obligation de faire étalonner (calibrer) le débitmètre en eau potable annuellement afin de respecter la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable;

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres sur invitation a été déposé à trois firmes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes se sont révélées conformes;

AVIZO	2 550 \$ plus taxes.
ENDRESS + HAUSER	1 409 \$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de l’entreprise Endress + Hauser pour l’étalonnage du débitmètre en eau potable au montant de mille quatre cent neuf dollars (1 409 \$) plus taxes applicables.

24-06-4624

Mise à jour du plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT QUE le plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et des chaussées de 2015 n’est pas représentatif du portrait actuel des réseaux de conduites d’eau potable et d’égouts;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du plan d’intervention amène la possibilité de financer certaines améliorations à travers les programmes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

Firme Stantec	+/- 28 000 \$ + taxes
Fédération québécoise des municipalités	+/- 25 000 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité octroie à la Fédération québécoise des municipalités le contrat pour la mise à jour du plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et des chaussées au montant approximatif de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) plus taxes applicables;

QUE le coût du mandat pour la mise à jour du plan d'intervention soit financé par le programme de la TECQ.

24-06-4625

Achat d'un balai mécanique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit entretenir son réseau routier et cyclable tout au long de la période estivale et immédiatement après de fortes pluies;

CONSIDÉRANT QU'un balai mécanique est nécessaire pour l'entretien du réseau routier et cyclable ainsi que lors des travaux d'excavation et d'asphaltage;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de trouver en location des balais mécaniques pour répondre aux besoins de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à acquérir un balai mécanique trois points pour tracteur de ferme d'une valeur maximale de cinq mille dollars (5 000 \$) plus taxes applicables.

24-06-4626

Rang St-Joseph – Demande de modification de vitesse

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour abaisser la limite de vitesse de 80 km/h à 50 km/h dans un secteur du Rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est souvent emprunté par des véhicules agricoles qui circulent à basse vitesse;

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes circulent à très haute vitesse en raison d'absence de courbe dans le secteur visé par la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil prolonge la vitesse de 50 km/h à partir de la rue Principale jusqu'à l'intersection du chemin St-Pierre.

24-06-4627

Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement du mandat de deux membres

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres siégeant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'une durée de deux ans selon le règlement n° 2018-124 relatif à la constitution du comité;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est renouvelable, conformément à l'article 5 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux membres du Comité consultatif d'urbanisme est à renouveler;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE renouveler le mandat de Bruno Proulx, à titre de résident du territoire de la Municipalité, et de Hervé Gaudreault à titre de membre du conseil, pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 9 juin 2026.

24-06-4628

Aliénation d'un ensemble de lots en vue de pratiquer la culture de bleuets

CONSIDÉRANT QU’une demande d’aliénation a été déposée pour les lots 4 343 391, 4 353 393 et 6 355 178, situés sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement de zonage, qui autorise les activités agricoles dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE l’utilisation agricole sera maintenue via la culture de bleuets;

CONSIDÉRANT QUE le projet n’aura pas d’incidence sur les propriétés environnantes;

CONSIDÉRANT QUE les terrains concernés présentent des caractéristiques particulières, notamment la présence de zones humides;

CONSIDÉRANT QUE la présence de zones humides nécessite l’obtention d’une autorisation du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil approuve la demande concernant l’aliénation d’un ensemble de lots en vue de pratiquer la culture de bleuets;

QUE cette approbation est conditionnelle à l’obtention de l’autorisation du ministère de l’Environnement (MELCCFP) en raison de la présence de zones humides.

24-06-4629

Dépôt d’une demande à la Commission de toponymie du Québec concernant la nomination de la rue des Trembles

CONSIDÉRANT la présence de deux rues portant le nom « rue des Trembles » sur le territoire des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE l’une des rues est officialisée par la Commission de toponymie du Québec tandis que l’autre est reconnue par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution 06-03-1591 du 13 mars 2006 pour la dénomination de la rue des Trembles parcourant le lot 4 343 387;

CONSIDÉRANT QUE la rue reconnue par la Municipalité possède une bâtisse sur son parcours soit sur le lot 4 343 387;

CONSIDÉRANT QUE la rue reconnue par la Commission de toponymie du Québec ne possède aucune bâtisse sur son parcours et est un chemin privé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme pour la dénomination d’une rue privée dûment cadastrée par le lot 4 343 387 par « rue des Trembles » et d’acheminer la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation;

DE demander à la Commission de toponymie du Québec d’annuler la désignation de l’ancienne « rue des Trembles ».

24-06-4630

Nouvelle embauche saison estivale 2024

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de pourvoir aux postes saisonniers pour le bon fonctionnement du camping pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QU’un poste de préposé à l’entretien ménager était à pourvoir;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil entérine l’embauche de Mme Francine Otis en date du 4 juin 2024 au poste de préposée à l’entretien ménager pour la saison 2024;

24-06-4631

Politiques familiale et MADA – Nomination des membres du comité de suivi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a élaboré une Politique - Municipalité amie des aînés (MADA) en partenariat avec la MRC de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a élaboré une politique familiale en partenariat avec le ministère de la Famille du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les deux politiques ont été fusionnées;

CONSIDÉRANT QUE les politiques fusionnées commandent la constitution d’un comité de suivi;

CONSIDÉRANT QU’il a lieu de confirmer la composition du comité de suivi;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le comité de suivi local soit formé des personnes suivantes :

- Gianna Bella – représentante de la population aînée
- Nancy Bouchard – intervenante Ressource Parenfants
- Christian Bernard Oyourou – élu responsable de la famille
- François Maltais – élu responsable de la question aînés
- Johanne Bouchard – coordonnatrice Maison des jeunes La Ramasse
- Antoine Boucher – représentant jeunesse
- Dastan Leblanc – représentant jeunesse
- Sylvie Michaud – représentante de la population aînée
- Geneviève Dick – représentante adulte
- Kadi Ouattara – représentante famille
- Nicole Garneau – représentante de la population aînée
- Richard Gilbert- représentant de la population aînée
- Sara Brisson - agente de développement municipal

24-06-4632

Projet d’initiation à différentes techniques artistiques – Demande de subvention

CONSIDÉRANT la gratuité des activités offertes dans le cadre de la programmation estivale;

CONSIDÉRANT que les ateliers de linogravure et de peinture prévues à l’intérieur de la programmation 2024 rejoignent les objectifs de l’Entente de développement culturel de la MRC La Haute-Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil participe financièrement au projet d’initiation à différentes techniques artistiques à la hauteur de cent cinquante dollars (150 \$);

QUE le conseil autorise la direction générale à déposer une demande de subvention auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du fonds de l’Entente de développement culturel à la hauteur de quatre cent cinquante (450 \$);

QUE le conseil autorise la direction générale à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention;

QUE les fonds soient prélevés à l'intérieur du budget de fonctionnement.

24-06-4633

Les racines de la musique québécoise – Demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite faire découvrir aux jeunes et faire redécouvrir aux moins jeunes des styles musicaux à l'origine de la musique d'aujourd'hui à travers le projet « Les racines de la musique québécoise »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil participe financièrement au projet Les racines de la musique québécoise à la hauteur de 962,50 \$;

QUE le conseil autorise la direction générale à déposer une demande de subvention de 2 887,50\$ auprès de la Municipalité régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre de l'Entente de développement culturel;

QUE le conseil autorise la direction générale à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention;

QUE les fonds soient prélevés à l'intérieur du budget de fonctionnement.

24-06-4634

Programme d'infrastructures municipales pour les aînés – Dépôt d'une demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures municipales destinées aux aînés ne sont pas adaptés aux besoins du public-cible;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications sont nécessaires afin de favoriser le vieillissement actif chez les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au dynamisme du milieu et donnera une opportunité de rassemblement;

CONSIDÉRANT QU'aucune mise de fonds n'est demandée à la Municipalité pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande dans le cadre du projet « Un meilleur accès à des infrastructures de loisirs pour des aînés en santé » (PRIMA);

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du programme qui s'appliquent à sa situation;

QUE la Municipalité s'engage à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées si elle obtient une aide financière pour sa demande;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil autorise la direction générale à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

24-06-4635

Bâtiment d'accueil – Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'expertise de la MRC Haute-Côte-Nord

ANNEXE

Location de vélos électriques
Grille tarifaire 2024

Durée de location	Prix régulier	Prix résident
30 minutes	10 \$	8 \$
1 heure	15 \$	12 \$
3 heures	45 \$	36 \$
6 heures	90 \$	72 \$
2 jours	175 \$	150 \$
4 jours	300 \$	250 \$
1 semaine	350 \$	300 \$
Forfait famille		
1 journée, 2 vélos, 1 remorque	100\$	

Toute location comprend le(s) casque (s)

Nord à titre de projet-pilote régional dans le cadre du programme Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité – Volet 4; CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l’acquisition de vélos électriques;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’établir une grille tarifaire pour 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil approuve la grille tarifaire 2024 présentée par la direction générale;

QUE la grille tarifaire soit mise en annexe au procès-verbal.

24-07-4646

Les Chevaliers de Colomb 7205 – Demande de commandite pour le 15^e tournoi de golf

CONSIDÉRANT QU’une demande de commandite a été présentée par Les Chevaliers de Colomb pour l’activité bénéfice que constitue le 15^e tournoi de golf;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de commandite présentée par les Chevaliers de Colomb au montant 100 \$ pour le 15^e tournoi de golf bénéfice.

CORRESPONDANCE

- Lettre de M^{me} Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air confirmant une aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA);
- Lettre de M^{me} Josée Lepage, sous-ministre adjointe à la main-d’œuvre et à la qualité du réseau confirmant l’approbation du projet pilote de responsables d’un service de garde éducatif en communauté et en entreprise des Bergeronnes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d’assemblée déclare la réunion close à 20h07.

Signé
Nathalie Ross, maire

Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. ».

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté d’aller de l’avant avec le protocole E.S.S.I.D.E.S.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la direction générale à lancer un appel d’offres sur invitation avec trois entreprises spécialisées pour la réalisation du protocole E.S.S.I.D.E.S.;

CONSIDÉRANT QU’une seule entreprise a déposé une soumission dans le délai prescrit à l’appel d’offres soit :

- L’entreprise Puitbec au montant de 21 500 \$ plus taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à la réalisation sont financés par le programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil retienne la soumission de l’entreprise Puitbec et lui octroie le contrat pour la réalisation du protocole E.S.S.I.D.E.S. au montant de 21 500 \$ plus taxes applicables.

24-07-4644

Dénomination et modification de la dénomination de certaines rues municipales

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur les rues du Fleuve et des Berges;

CONSIDÉRANT l’importance d’avoir des noms de rues et des numéros civiques clairs pour la sécurité publique;

CONSIDÉRANT l’état du terrain d’une portion de la rue de la Savane;

CONSIDÉRANT le nouveau tronçon reliant la rue de la Savane et l’usine Bersaco;

CONSIDÉRANT le contournement de la route 138 dans le secteur Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dénomination ou de modification d’une voie publique doit recevoir l’approbation de la Commission de toponymie du Québec, au préalable pour devenir officielle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter les modifications de dénominations de rues et de numéros civiques tel que présentées par la direction générale.

D’autoriser la direction générale à transmettre à la Commission de toponymie du Québec les modifications suivantes :

- De remplacer la portion de l’actuelle rue de la Savane allant de la route 138 jusqu’à l’usine Bersaco par « rue du Moulin »;
- De nommer « sentier de la Savane », le tronçon entre la nouvelle rue du Moulin et la rue des Berges;
- De nommer « rue Bon-Désir » l’ancienne route 138 dans le secteur Bon-Désir.

24-07-4645

Vélos électriques – grille tarifaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire favoriser le transport actif sur son territoire, tant à l’égard de ses citoyens que des visiteurs, en mettant à leur disposition une flotte de vélos électriques qu’ils pourront utiliser en location;

CONSIDÉRANT QUE le projet de vélos électriques de la Municipalité a reçu la confirmation d’une aide financière de la MRC de la Haute-Côte-

24-07-4641	en lien avec le Programme de soutien à la vitalisation municipale de la MRC Haute Côte-Nord; CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac a travaillé depuis quelques années à donner un nouveau Swing au Golf à Tadoussac en rehaussant la qualité du terrain et en y installant un système d'irrigation; CONSIDÉRANT les efforts entrepris, l'appui obtenu par le milieu, l'engagement bénévole et les résultats démontrés par cet organisme dans la réalisation de projets; CONSIDÉRANT QUE la continuité de l'amélioration de la qualité du terrain passe par l'acquisition de nouveaux équipements performants et la qualité du service à la clientèle par l'amélioration des installations; CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui de la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac n'amène aucun engagement financier de la part de la Municipalité; IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS D'appuyer la demande d'aide financière de la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation municipale de la MRC Haute Côte-Nord.	Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juin 2024
	IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cent treize mille neuf cent soixante-deux dollars et trente-huit cents (113 962,38 \$). CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2024 : Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cent treize mille neuf cent soixante-deux dollars et trente-huit cents (113 962,38 \$).	
	IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de vingt-sept mille six cent trente-quatre dollars et quarante cents (27 634,40 \$). CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2024 : Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de vingt-sept mille six cent trente-quatre dollars et quarante cents (27 634,40 \$).	
24-07-4643	Protocole E.S.S.I.D.E.S. – Octroi de contrat	

- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 19. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
- 20. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.

24-07-4637

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président d’assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

24-07-4638

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Séance ordinaire le 19 août 2024 à 19 h.

24-07-4639

Dépôt et acceptation des états financiers 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le rapport financier de la Municipalité des Bergeronnes pour l’année 2023, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par M. Alexandre Lapointe, CPA auditeur;

QUE le conseil autorise la compagnie Mallette S.E.N.C.R.L. à transmettre les états financiers 2023 au ministère des Affaires municipales et de l’Habitat.

24-07-4640

Corporation B.E.S.T. Club de golf de Tadoussac - demande d’appui

CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac désire présenter une demande d’aide financière à la MRC de la Haute Côte-Nord

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l’édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 2 juillet 2024 à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
 Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
 Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
 Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
 François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est absent : Martin Simard, conseiller siège numéro 1

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière
 trésorière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁶³⁷⁾
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024; ⁽⁴⁶³⁸⁾
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Dépôt et acceptation des états financiers 2023; ⁽⁴⁶³⁹⁾
 - 6.2. La Corporation B.E.S.T. Club de golf de Tadoussac - demande d’appui; ⁽⁴⁶⁴⁰⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juin 2024; ⁽⁴⁶⁴¹⁾
 - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juin 2024; ⁽⁴⁶⁴²⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Protocole E.S.S.I.D.E.S. – Octroi de contrat; ⁽⁴⁶⁴³⁾
9. DOSSIERS DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT :
 - 9.1. Dénomination et modification de la dénomination de certaines rues municipales; ⁽⁴⁶⁴⁴⁾
10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
12. DOSSIERS DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 12.1. Vélos électriques – grille tarifaire; ⁽⁴⁶⁴⁵⁾
13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D’AIDE FINANCIÈRE :
 - 14.1. Les Chevaliers de Colomb 7205 – Demande de commandite pour le 15^e tournoi de golf; ⁽⁴⁶⁴⁶⁾
15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D’ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ;
16. CORRESPONDANCE;
17. AFFAIRES NOUVELLES;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite construire un bâtiment d'accueil sur la Place Rodolphe-Pagé;
CONSIDÉRANT QUE la construction nécessite la réalisation de plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la direction générale dépose une demande financière au Fonds d'expertise de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord au montant de treize mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (13 387,50 \$) afin de réaliser les plans et devis pour le bâtiment d'accueil de la Place Rodolphe-Pagé.

24-06-4636

**L'Odyssée artistique – 18^e Festival intime de musique classique -
Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE L'Odyssée artistique a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité conformément à la Politique de dons et commandites pour la 18^e édition du Festival intime de musique classique qui se tiendra aux Bergeronnes du 10 au 14 juillet 2024 comprenant :

- 2 000 \$ en argent
- Vin d'honneur (montant estimé à environ 100 \$)
- Quatre heures de main-d'œuvre pour aménagement
- Prêt du hangar Festif pour tenir des ateliers les après-midi des 11, 12 et 13 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accorde une aide financière de mille six cents dollars (1 600 \$) à l'Odyssée artistique pour la 18^e édition du Festival intime de musique classique;

QUE le coût pour l'achat du vin lors de l'inauguration du 18^e Festival intime de musique classique soit remboursé;

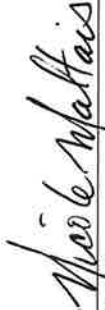
QUE L'Odyssée artistique puisse présenter des ateliers musicaux au Hangar Festif les après-midi des 11, 12 et 13 juillet 2024;

Que les employés des travaux publics prêtent main-forte pour l'aménagement du festival au besoin.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la réunion close à 20h11.

Signé
Nathalie Ross, maire


Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».